

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°255/2025

**Arrêté portant attribution de délégation de fonction à Monsieur Azedine
MESSAOUDI – Conseiller Municipal**

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 constatant l'installation de Monsieur Aze-Dine MESSAOUDI en qualité de Conseiller municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Aze-Dine MESSAOUDI, Conseiller municipal,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Aze-Dine MESSAOUDI, Conseiller municipal, est délégué au projet jeunes, fête de la jeunesse et cérémonie des jeunes diplômés :

- La politique jeunesse
- Les séjours jeunes
- L'animation jeunesse
- L'organisation cérémonie des jeunes diplômés
- L'organisation d'une fête de la jeunesse
- La diffusion de l'offre culturelle et sportive auprès de la jeunesse

Article 2 : La délégation susvisée sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur Aze-Dine MESSAOUDI rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises dans le cadre des présentes délégations de fonctions.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX



Maire de Bessancourt

Notifié le : 06/10/2025.....

Signature de l'intéressé :

Affiché le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.